



SAVOIR LIRE ET INTERPRETER SES ANALYSES DE TERRE EN PRODUCTIONS BIOLOGIQUES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir interpréter ses résultats d'analyse de terre afin d'adapter au mieux ses pratiques agricoles. Repérer les résultats pertinents de son analyse afin d'identifier des pistes d'améliorations. Renforcer sa compréhension du fonctionnement de son sol et de sa composition à travers différents outils.

CONTENU

26 novembre :

- Replacer l'analyse de terre dans le cadre du diagnostic global de la fertilité de son sol
- Comprendre la signification agronomique des différents indicateurs présents sur les feuilles de résultat des analyses
- Interpréter les résultats d'analyses de terre de chaque participant.
- Présenter synthétiquement les résultats de ses interprétations et les pistes d'action pour un changement de pratique.
- Aller sur le terrain chez un producteur.trice du groupe pour faire lien entre l'observation du sol, de la culture en place et de l'analyse de terre.
- Evaluation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOYENS MATÉRIELS ET OUTILS

- Méthodes pédagogiques : utilisation du savoir initial des formés et de leurs représentations du sujet, mise en jeu des activités pédagogiques qui favorisent la participation, l'implication, la recherche et la réflexion.
- Moyens matériels et outils : projection de support et exercices en direct, visite terrain.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En début : recueil des attentes. En fin : évaluation des acquis et de la satisfaction.

INFOS PRATIQUES

> Inscription avant le 16 novembre 2021

Date : 26 novembre 2021

Durée : 7 h

Horaires : 9h - 17h

Lieu : Pernes les Fontaines

Repas : repas partagé tiré du sac

Intervenant : Karim Rimani

Responsable de formation à contacter : Oriane Mertz, conseillère maraichage et volailles à Agribio 84 et Agribio 13. oriane.mertz@bio-provence.org / 06 95 96 16 62

Public ciblé : Agriculteurs-trices et porteurs de projet du Vaucluse, Bouches-du-Rhône et des départements limitrophes.

Prérequis : Aucun

Tarif : 27 euros TTC/h (ou nous contacter). Prise en charge par VIVEA selon éligibilité. Pour les non éligibles : frais de participation de 175 euros par jour de formation (prise en charge financière par votre OPCO possible)

Inscription : Voir le bulletin d'inscription et les conditions générales de formation.



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs 84 du Vaucluse



CIVAM
COMMERCE
COMPTES



vivea
Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant

Bulletin d'inscription en 5 étapes



Étape 1 : « Je suis... »

Nom :

Prénom :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

Dénomination (GAEC, EARL,...) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Je déclare avoir lu les conditions générales et le programme de la formation et y adhère entièrement et sans réserve.

Date :

Signature :



Étape 2 : « Je souhaite m'inscrire aux formations suivantes... »

FORMATION 1 :

DATE :

FORMATION 2 :

DATE :

FORMATION 3 :

DATE :

FORMATION 4 :

DATE :

FORMATION 5 :

DATE :

Pour cela je joins **un chèque de réservation de 75 euros par jour de formation à l'ordre du CIVAM Bio du Vaucluse***. L'inscription à une formation ne sera définitive qu'à réception de ce(s) chèque(s) de réservation.

Je souhaite qu'Agribio 84 conserve mon/mes chèque(s) de réservation à l'année pour les prochaines formations.

*chèque non encaissé sauf en cas d'absence injustifiée (Voir conditions générales)

Étape 3 : « Ma situation est.. »

• Je suis éligible au VIVEA

Ma formation est donc prise en charge par VIVEA (hors participation des stagiaires) et je joins **OBLIGATOIREMENT** à mon bulletin d'inscription un document attestant de mon éligibilité selon ma situation :

Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familiale ou associé

- Aucun document (au besoin nous reviendrons vers vous)

Installé(e) depuis moins d'un an

- L'original de l'attestation d'affiliation avec la date d'installation à demander à la MSA

Candidat(e) à l'installation

- Une attestation ORIGINALE produite par un Point Accueil Installation ; original du formulaire d'engagement, copie du PPP et copie d'écran du CPF.

• Je ne suis pas éligible au VIVEA :

Salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise

- Les organismes suivants sont susceptibles de vous financer (OPCA, FAFSEA, Pôle emploi, CCI, DIF...). Merci de nous contacter pour obtenir un devis ou une facture.

Autre cas

- Merci de nous contacter pour étudier votre situation

Étape 4 : Je regarde si la formation qui m'intéresse nécessite une participation du stagiaire

Dans certains cas, il est demandé une participation financière des stagiaires en plus de la prise en charge VIVEA ou des frais d'inscription pour les non éligibles (voir sur la page de présentation de la formation pour le montant). Il vous est donc demandé de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque supplémentaire de ce montant à l'ordre du CIVAM Bio du Vaucluse.

Étape 5 : J'envoie mon courrier d'inscription à l'adresse suivante :

AGRIBIO 84

15 Avenue Pierre Grand – MIN 5 – 84 953 CAVAILLON Cedex

En pensant à joindre :

- Le bulletin d'inscription
- Le(s) chèque(s) de réservation de 75 euros par jour de formation (étape 2)
- Le document attestant de mon éligibilité VIVEA (étape 3)
- Le chèque du montant de la participation stagiaire si cela est demandé (étape 4)

